

ABONNEMENT.

SAUMUR: 30 fr. 16 9
Poste: 35 fr. 19 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne: 20 c. Réclames: 75 Faits divers: 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction...

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 25 JUI

LA PAIX HONTEUSE

Nous avons dit que le ministre des affaires étrangères, M. de Freycinet, avait lu à la Chambre le texte officiel du traité de paix...

Ce traité est bien celui que nous annonçait, il y a quelques jours, le télégraphe: le retour pur et simple à la convention de Tien-Tsin du 14 juin 1884...

Tel est le résultat, maintenant officiel, de la criminelle sottise et des stupides entêtements de M. Ferry.

Et, pour comble de malheur, le résultat des sanglantes inepties de cet homme néfaste nous arrive, comme nous le disions l'autre jour, en même temps que la nouvelle d'un traité de paix imposé, celui-là, à la Chine par le Japon.

La Chine soutenait deux guerres à la fois: une grande contre la France, une petite contre le Japon.

Après avoir tenu la France en échec, elle finit par lui laisser ce qu'on lui imposait il y a plus d'un an.

Après quelques engagements sans importance avec les troupes japonaises, elle accorde au Japon un traité glorieux.

Malgré les rodomontades ridicules du malheureux Ferry, qui prétendait « faire payer

ces choses-là », la Chine ne paye rien du tout à la France.

La France ne touchera ni indemnité de guerre, ni indemnité pour les victimes de l'affaire de Bac-Lé: le Japon touche une indemnité de guerre de plusieurs millions et des indemnités particulières pour les victimes « des derniers événements de Corée ».

En faveur du Japon, la Corée est déclarée Etat indépendant; les troupes françaises sont obligées d'évacuer Formose, où dorment du dernier sommeil tant de braves morts à l'ennemi, et d'abandonner les îles Pescadores, la position la plus importante des mers de Chine.

Le traité avec le Japon est conçu en termes très-durs pour la Chine; le traité avec la France est rédigé dans des termes d'une extrême platitude vis-à-vis du Céleste-Empire: on n'y parle que « de ménager le prestige et la dignité de la Chine ».

La Chine aurait été bien aimable de nous payer de retour et de ménager un peu plus le prestige et la dignité de la France!

Après avoir fait des efforts énormes, la France est, sous tous les rapports, beaucoup moins bien traitée que le Japon.

Voilà où nous abaisse la criminelle ineptie des hommes d'Etat républicains: devant un tel résultat, est-ce que les gens d'honneur, les vrais Français, ne sentent pas leur monter au visage le rouge de la colère et de la honte!

Nous ne voulons pas entrer dans l'examen des différents articles du traité franco-chinois; cela nous entraînerait trop loin; un exemple suffira pour montrer l'esprit dans lequel il est rédigé.

Dans le préambule, il n'est pas question un instant des hostilités entre la Chine et la France:

« Le Président de la République française et Sa Majesté l'Empereur de Chine, animés l'un et l'autre d'un égal désir de mettre un terme aux difficultés auxquelles a donné lieu leur intervention simultanée dans les affaires de l'Annam, et voulant rétablir et améliorer les anciennes relations d'amitié et de commerce qui ont existé entre la France et

la Chine, ont résolu de conclure un nouveau traité répondant aux intérêts communs des deux nations, en prenant pour base la convention signée à Tien-Tsin, le 14 juin 1884, et ratifiée par décret impérial le 6 avril 1885. »

Cette « intervention simultanée » de la Chine et de la France « dans les affaires de l'Annam », pour désigner une guerre de deux ans, qui nous coûte cinq cents millions et sept à huit mille soldats, est un modèle d'euphémisme que nous recommandons aux élèves de rhétorique.

Mais ne fallait-il pas ménager le « prestige de la Chine »?

En résumé, que nous rapporte cette paix honteuse? La possibilité de pénétrer dans le Yunnan, dont le traité Bourrée nous avait ouvert les portes il y a trois ans, et la faculté de construire un chemin de fer dans des contrées « où l'on ne mange pas », dans des pays sauvages où nos soldats ont failli périr de faim et de misère!

Un point d'exclamation, et c'est tout. Franchement, ce n'est pas assez!

Où il ne fallait pas faire la guerre de Chine — ça été de tout temps notre avis — ou il fallait la faire de façon que notre pays n'eût pas à rougir de ses résultats.

La diplomatie républicaine, qui prend si grand soin du « prestige » de la Chine, aurait bien dû veiller un peu sur celui de la France!

GEORGES HUIILLARD.

Un incident assez piquant vient de se produire à Madrid, dont nos journaux officiels n'ont soufflé mot, et pour cause. C'était aux Cortès, l'autre jour. Un député républicain, M. Muro, se lève et fait la motion que voici:

« A Madrid, il n'y a pas de choléra; mais à Murcie, la question sanitaire est vraiment grave. Dès lors, je pose la question que voici: Le gouvernement croit-il opportun de conseiller à Sa Majesté de se rendre dans cette région, pour donner à ses malheureux habitants les consolations opportunes, ainsi

que le fit à Naples, l'an passé, le roi d'Italie? »

Là-dessus, M. Elduyayen, ministre d'Etat, réplique par ce trait à l'adresse du député républicain:

« Le gouvernement ne s'est pas encore occupé de savoir s'il conseillerait à Sa Majesté d'imiter la conduite du roi d'Italie ou celle du Président de la République française. »

On sait que M. Grévy ne s'est exposé nulle part à l'épidémie cholérique.

Si donc l'ambassadeur de M. Grévy assistait à la séance parlementaire, il a dû avoir une singulière attitude.

Si offensante que fût la constatation, elle était trop vraie pour que le représentant de la République songeât à la relever: cet acte à lui seul eût été plus sanglant que l'injure elle-même.

M. des Michels a gardé un prudent silence.

El Liberal, un des journaux les plus en vue du parti républicain espagnol, obligé de le constater, établit le parallèle suivant entre le devoir d'un Roi et les obligations d'un Président de République:

« Nous recherchons les raisons que peut bien avoir un Président de la République pour faire le héros en exposant sa vie pendant le temps d'épidémie, et nous n'en trouvons que de négatives. C'est un magistrat temporaire, qui ne sera plus rien quand se terminera la fonction qu'il doit au vote populaire. Ira-t-il, pour deux ou trois ans de pouvoir, défier la mort au foyer d'une terrible épidémie? Il n'a pas davantage intérêt à être héroïque en considération de ses fils, s'il en a, parce que, dans un Etat républicain, les mérites personnels seuls doivent être comptés, et que ceux des aïeux comptent absolument pour rien au regard de l'opinion publique. »

» Dans l'Etat monarchique, au contraire, le souverain doit davantage au pays, parce que son pouvoir est plus grand et qu'il est établi pour un temps indéfini: dans cet Etat, les mérites du monarque régnant se dilent

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE DRAME

MARCHÉ-NOIR

PAR M. CH. SAINT-MARTIN.

X

MAITRE ANTOINE (Suite)

Le comte alors, tout à fait calme, s'avança jusqu'à la porte de maître Antoine et lui tendit la main:

— Pardonnez-moi, lui dit-il, mon imprudence. J'ai voulu seulement vous faire peur et je regrette d'avoir agi avec tant de vivacité. N'en parlons plus, et donnons-nous la main. N'avons-nous pas les mêmes intérêts?

L'ex-notaire, encore effrayé, croyant toujours voir le comte armé devant lui, n'avait plus qu'un désir, celui de fuir au plus vite.

Il donna, non sans hésitation, la main au comte, passa un mouchoir trempé d'eau autour de son front, puis, sous prétexte de fatigue, il déclara qu'il allait partir.

— Vous verra-t-on demain soir? demanda affectueusement le comte qui n'oubliait pas son entraîneur.

— Peut-être bien, répondit l'ex-notaire.

— Ce sera le signe de la réconciliation complète, reprit le comte, et je vous assure que vous ne regretterez rien. Après cela, vous pourrez vous donner à votre opération financière, et si je puis vous être utile, comptez sur moi, comme sur ces messieurs, mon cher maître; à la vie et à la mort!

— Oui, reprit Niveleau et Gaspard pour effacer toute trace d'irritation dans l'esprit de maître Antoine; à la vie et à la mort!

— Au revoir, messieurs, répondit maître Antoine. Je rentre chez moi.

L'ex-notaire sortit à la hâte et s'élança dans la forêt, mais quand il eut fait une centaine de pas, il se retourna, examina si on ne l'avait pas suivi, prit soigneusement note de tous les sentiers, de toutes les issues de la maison, puis, levant son poing fermé et menaçant dans la direction du petit restaurant:

— Ah! Westy, murmura-t-il, tu me crois trop sot! A nous deux, mon maître! Avec toi, je risque ma tête; avec le procureur, je ne risquerai que la prison! Ah! tu veux me tuer, beau comte d'Irun, et te débarrasser de celui qui te connaît! Eh bien, va, va chez M. Dudlot; tu n'en sortiras, je t'en réponds, que pour entrer au bagne ou monter à l'échafaud.

Et maître Antoine, ayant ainsi parlé, réfléchit une minute en silence. Tout à coup, un sourire de

satisfaction éclaira sa physionomie, et joyeusement, ou du moins allègrement, il reprit le sentier qui ramène vers Saumur.

Il marcha ainsi pendant plusieurs heures, regardant fuir, à droite et à gauche, les lapins ou les lièvres des landes et des taillis. Faisant un détour, et s'écartant de la Loire, il passa près de la demeure de M. d'Elvoy. A la vue du parc, l'ex-notaire s'arrêta et parut réfléchir de nouveau profondément. Il s'assit sur une grosse pierre, et longtemps tint les yeux fixés sur le château; il était un de ces hommes qui ne font rien à la légère.

— Attention, maître Antoine, se disait-il à lui-même tout en écoutant le bruit du vent qui sifflait à travers les sapins du parc; tu es à un moment grave de ton existence. Il s'agit de vaincre ou de périr. Le comte d'Irun t'a mis dans un mauvais pas et t'a poussé sur un terrain où tu avais juré de ne jamais l'aventurer. Pour quelques mille francs, te voilà sur le point de retourner en prison, peut-être même ailleurs. Mais la faute est faite. Il importe d'en atténuer au plus tôt les conséquences. Le comte est fou. Risquer l'effraction de la villa du Chénal, c'est se perdre à plaisir... ils seront pris là... interrogés... reconnus coupables de tous les vols précédents... envoyés aux assises et condamnés aux travaux forcés! Maître Antoine, mon ami, vire de bord et promptement, si tu ne veux les suivre. Tu as encore quelques bonnes cartes entre

les mains... Demain, sans doute, il serait trop tard.

Et, sans plus hésiter, l'ex-tabellion secoua la poussière de ses habits, prit une contenance assurée et modeste, et s'engagea résolument dans une des allées qui conduisaient aux Ormes.

Maître Antoine avait résolu de faire ses confidences à M^{me} d'Elvoy, et de mettre la noble dame dans ses intérêts.

— Avec cet atout dans mon jeu, pensait-il, je suis sûr de mon fait.

Les domestiques le reconduirent de loin et prévinrent leur maîtresse M^{me} d'Elvoy, très-surprise, vint au-devant de maître Antoine, qui, de l'air le plus solennel, lui demanda une entrevue confidentielle. Maître Antoine ajouta que ce qu'il avait à dire intéressait sans nul doute et au plus haut point M. Georges, et surtout cette dame de la Roche-Yon qu'il savait être aux Ormes, mais qu'il ne pouvait et ne voulait rien dire qu'à la condition expresse que M^{me} d'Elvoy lui promettait le secret le plus absolu et lui accorderait sa protection dans le cas où sa démarche le mettrait en face de la justice. Surprise de cette attitude, ne comprenant rien aux réticences singulières du personnage qui se présentait à elle, mais ayant hâte d'obtenir quelques éclaircissements, M^{me} d'Elvoy promit de ne révéler à personne les secrets de l'ex-notaire et de le protéger en cas de besoin, dans les limites de

comme les rayons d'un soleil splendide sur les têtes de ses fils et petits-fils, qui doivent lui succéder sur le trône par droit d'hérédité. »

A nous tenir à ces seules considérations d'intérêt égoïste et positif, le journal républicain démontre ainsi la supériorité du chef monarchique sur le républicain. Quel qu'en soit le motif, l'héroïsme du chef est nécessaire au peuple.

Chronique générale.

Les opportunistes ne décolèrent pas; l'échec de M. Develle, l'échec de M. Courtois, une nouvelle élection départementale conservatrice dans la Sarthe (la troisième depuis six mois), l'impression produite sur le pays par la publication des lettres de l'amiral Courbet, expliquent cette mauvaise humeur persistante. Ils en veulent surtout à l'amiral de sa franchise et de sa clairvoyance, ils s'efforcent de réagir contre sa popularité. Ce ne sont que de menues insinuations, calomnies, accusations brutalement formulées. S'il fallait les en croire, l'amiral Courbet aurait tout compromis, tout perdu; si les plans de Jupiter-Ferry ont échoué, la faute en est à lui. Voilà ce qu'on commence à dire et ce qu'on imprimera demain.

Les opportunistes sont véritablement de bien tristes citoyens.

La Ligue s'exprime ainsi à propos des récents échecs électoraux du parti républicain :

« Nous le répétons, cette secte (il s'agit de la secte opportuniste) a plus fait contre la République que n'auraient pu faire les plus audacieux adversaires. Ses membres se présentent aujourd'hui au pays avec un cortège de fautes suffisant pour battre en brèche non plus même des situations électorales individuelles, mais jusqu'au principe d'un gouvernement.

« Quoi d'étonnant si le suffrage universel, emporté par son indignation et affamé du besoin de punir, inflige en même temps un échec et aux hommes et aux principes ? »

Le caractère politique de l'élection de M. l'amiral Véron comme sénateur d'Ille-et-Vilaine a été nettement déterminé par les paroles de M. Waldeck-Rousseau à la réunion des députés républicains. Voici ces paroles, d'après le texte officiel publié par *l'Avenir Hebdomadaire*, de Rennes :

« Messieurs les députés sénatoriaux, vous avez le droit de vous prononcer sur les questions politiques. Eh bien ! puisqu'on l'a voulu, prononcez-vous. Ce n'est pas moi qui m'y opposerai. PRONONCEZ-VOUS, ET SUR L'ANCIEN PRÉFET, ET SUR LE CABINET QUI L'AVAIT NOMMÉ. »

Les députés sénatoriaux ont répondu, ils

son influence; puis les deux interlocuteurs, aussi émus l'un que l'autre, le premier par la crainte, le second par l'espérance, entrèrent dans un petit salon, fermèrent soigneusement les portes, et restèrent ensemble plus d'une heure.

Pendant ce temps, le comte d'Iron ranimait le courage de Gaspard et de Niveleau et les décidait à prendre part au vol projeté de la villa du Chenal. — Je vous assure, ajouta-t-il, que les valeurs trouvées chez M. Jacobs ne sont rien en comparaison de celles que nous trouverons chez M. Dudlot.

— C'est égal, répondit Niveleau qui n'était pas très-rassuré; j'ai bien peur qu'on ne nous surprenne dans le bateau ou dans la maison.

— Non, croyez-moi, reprit le comte en souriant. J'ai tout prévu, avec le concours de mon fidèle Baptiste.

— Eh bien, soit, dit Gaspard; mais qu'il soit bien entendu qu'après cette expédition nous n'en ferons plus aucune autre et rompons notre association !

— Nous la rompons si bien, reprit le comte, que je quitterai le pays, et vendrai les Rochers.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

se sont prononcés, et ils ont condamné le cabinet du Tonkin et de la dette.

UN CHANGEMENT DANS LE CABINET.

Nous lisons dans le *National* :

« Il est question d'une mutation de portefeuilles qui s'effectuerait prochainement au sein du cabinet :

» M. Allain-Targé, dont on connaît le goût et l'aptitude pour les ministères spéciaux, céderait à M. Goblet le ministère de l'intérieur et passerait aux travaux publics.

» M. Demôle irait, lui, à l'instruction publique. »

On s'étonne vivement dans les couloirs que la République française ait pu seule publier hier matin une dépêche du général de Courcy annonçant que quatre batteries d'artillerie expédiées au Tonkin ont été retenues à Hoi-Phong faute de moyens de transport ainsi que la création d'un hôpital pour 500 malades dans cette ville.

On se demande comment cette dépêche, par une erreur de transmission, sans doute due à d'anciennes habitudes, soit tombée entre les mains des ennemis les plus implacables du cabinet.

Fidèle à la politique coloniale du cabinet Ferry, le gouvernement prépare une expédition en règle contre Madagascar. On n'attend que les élections pour ouvrir les hostilités et se lancer à fond de train dans cette nouvelle aventure. Les maladies n'ont pas assez décimé de soldats au Tonkin, surtout à Formose; les nouvelles victimes que le climat de Madagascar nous réserve, enrichiront le bilan de la politique des aventures coloniales !

Les funérailles de l'amiral Courbet ne seront pas nationales; elles seront simplement faites aux frais de l'Etat tout comme s'il était un simple Ricard ou un simple Henri Martin. Telles sont les volontés de nos gouvernants; ils reconnaissent que l'amiral Courbet a rendu des services au pays, mais ils estiment que les funérailles nationales ne peuvent être accordées qu'aux libre-penseurs et aux républicains.

Eh bien, qu'ils les gardent leurs funérailles nationales; ces combinaisons puérides, mesquines, misérables, ne feront qu'ajouter à la gloire du brave marin.

La famille, qui malheureusement ne se compose que de deux femmes, M^{me} Cornet-Courbet et M^{me} Courbet-Roland, sa belle-sœur, devraient même refuser les funérailles aux frais de l'Etat; la situation en serait plus franche et plus nette et la France saurait bien faire, en dehors des Brisson et des Allain-Targé, des obsèques magnifiques à celui qui a bravement combattu pour elle.

M. François, maire d'Abbeville, et M. Le Coutellier, président du comité de l'épée d'honneur offerte par ses concitoyens d'Abbeville à l'amiral Courbet, ont conféré avec le ministre de la marine au sujet de la souscription pour élever une statue à l'amiral Courbet.

Le ministre a déclaré qu'il encouragerait les souscriptions dans la marine et demanderait à son collègue de la guerre son concours pour l'érection d'un monument à l'amiral Courbet dans sa ville natale.

Il est décidé que le corps de l'amiral Courbet sera débarqué dans l'arsenal de Toulon, avec les honneurs dus à un vice-amiral commandant en chef, mort dans l'exercice de son commandement.

Puis, le corps sera transporté à Paris et déposé provisoirement aux Invalides, où aura lieu un service funèbre. La dépouille mortelle de Courbet partira ensuite pour Abbeville, où il sera inhumé.

UN SABRE DE MOINS.

Tel est le titre de l'article ignoble que le *Cri du peuple* écrit à propos de la mort du vaillant Courbet: on y lit entre autres blâphèmes :

« Libre donc aux conspirateurs monarchistes de répandre des larmes sur son corps; ce deuil ne nous frappe pas; l'amiral Courbet n'était pas des nôtres. »

» Cela fait toujours un de moins.

» Un de moins parmi ces sabres qui, au fourreau encore, n'attendent que l'occasion d'étinceler au soleil joyeux, sont une menace permanente pour les institutions démocratiques, si imparfaites encore, mais si chèrement payées de notre sang.

» — Citoyens, avant tout, la République. »

Avant la Patrie, avant la France, la République ! Il n'y a que les républicains pour nourrir de pareils sentiments.

LA DÉMOLITION DE LA CHAPELLE EXPIATOIRE.

Le 12 décembre dernier, le conseil général de la Seine, sur la proposition de M. Alfred Lamouroux, a, par 59 voix sur 66 votants, exprimé le vœu que la chapelle expiatoire fût démolie.

Cette question va se produire au conseil municipal, à la suite d'une pétition. Le rapporteur de cette pétition conclut dans le même sens que le conseil général.

On télégraphie de Shanghai, 23 juin :

« L'évacuation de Formose est entièrement terminée. Il paraît qu'il y avait un grand nombre de malades à terre. »

Cet il paraît dans la dépêche officielle est vraiment d'une rare imprudence. Il paraît !

La plupart des officiers qui ont pris part dimanche aux courses d'Arras, ont été victimes d'accidents plus ou moins graves. Dans un galop d'essai, M. le lieutenant Lardinois, du 49^e chasseurs, en garnison à Lille, montait *Absinthe*; sa monture, borgne de l'œil gauche, alla, de ce côté, buter contre un poteau. Une secousse terrible s'ensuivit; le cavalier démonté roula dans la piste. Les médecins ont constaté une fracture complète des deux os de la jambe droite au tiers inférieur, — sans plaie, ce qui a son importance — et deux côtes cassées. La jambe fut remise immédiatement et le blessé transporté à l'hôpital.

Deuxième accident: La course des tribunes à peine commencée, M. Greich, lieutenant en 2^e au 3^e du génie, était jeté à bas de son cheval. Il en a été quitte pour quelques contusions.

Troisième accident: M. de Porcaro, sous-lieutenant au 49^e chasseurs, est également tombé de cheval; il souffre d'une luxation au poignet, réduite immédiatement, du reste, et d'une fracture de la partie inférieure des deux os de l'avant-bras.

Enfin, quatrième accident: *Distingué*, le cheval de M. Bonjean, sous-lieutenant au 49^e chasseurs, s'étant aussitôt dérobé, l'officier s'est fait à la tête une blessure, sans gravité du reste.

LA LOI SUR LE RECRUTEMENT.

Voici le texte modifié des articles votés par la Chambre des députés dans la séance du 13 juin :

Art. 18. — Sont exemptés du service militaire les jeunes gens que leurs infirmités rendent impropres à tout service actif ou auxiliaire dans l'armée.

Art. 19. — Ne sont pas incorporés en temps de paix :

1^o L'aîné d'orphelins de père ou mère, ou l'aîné d'orphelins de mère dont le père est dans l'un des cas prévus par le paragraphe suivant :

2^o Le fils unique ou l'aîné des fils, ou, à défaut de fils ou de gendre, le petit-fils unique ou l'aîné des petits-fils d'une femme actuellement veuve ou d'une femme dont le mari a été légalement déclaré absent ou d'un père aveugle ou entré dans sa soixante-dixième année;

Dans les cas prévus par les deux paragraphes précédents, le frère puîné jouira de la dispense, si le frère aîné est aveugle ou atteint de toute autre infirmité incurable qui le rende imputé.

3^o Le fils unique ou aîné des fils d'une famille de sept enfants au moins;

Si le fils aîné rentre dans l'un des cas d'incapacité prévus au paragraphe précédent, le second des fils bénéficiera de la dispense prévue au précédent paragraphe.

4^o Celui dont un frère sera présent sous les drapeaux au moment de l'appel de la

classe, soit comme officier, soit comme engagé volontaire pour trois ans ou moins, soit comme engagé, breveté ou commis, né après avoir accompli cette durée de service, soit enfin comme inscrit maritime levé d'office, levé sur sa demande, maintenu ou réadmis au service, quelle que soit d'ailleurs la classe de recrutement à laquelle il appartient;

Ces dispositions sont applicables aux frères des officiers marins des équipages de la flotte appartenant à l'inscription maritime et servant en qualité d'officiers marins de cadre de la maîtrise.

5^o Celui dont le frère sera mort en activité de service ou aura été réformé ou admis à la retraite pour blessures reçues dans un service commandé ou pour infirmités contractées dans les armées de terre et de mer.

Lorsque deux frères sont inscrits la même année sur les listes cantonales du recrutement, le frère aîné seul sera incorporé. Il ne restera qu'un an sous les drapeaux, puis sera renvoyé dans la disponibilité de l'armée active. Son frère puîné, à l'expiration de cette première année, le remplacera dans l'armée active, mais n'y restera lui-même que deux ans, après quoi il passera dans la réserve de l'armée active;

De même, lorsqu'un jeune homme sera appelé et que son frère sera déjà incorporé en cette qualité, il remplacera celui-ci au bout de sa première ou de sa deuxième année de service, selon la date de l'incorporation du premier et de l'appel du second, de telle sorte qu'ils ne feront que trois ans de service à eux deux;

Les dispenses accordées aux paragraphes 4 et 5 ci-dessus, ainsi que les dispositions concernant l'incorporation de deux frères, ne sont appliquées qu'à un seul frère pour un même cas, mais elles se répètent dans la même famille autant de fois que les mêmes droits s'y reproduisent;

Le jeune homme omis qui ne s'est pas présenté par lui ou ses ayants cause, lors de l'examen des tableaux de recensement de la classe à laquelle il appartient, ne peut réclamer le bénéfice des dispenses indiquées par le présent article, si les causes de ces dispenses ne sont survenues que postérieurement à la clôture des opérations de recensement de ladite classe;

Ces causes de dispenses doivent, pour produire leur effet, exister au jour où le conseil de révision est appelé à statuer;

Néanmoins l'appelé ou l'engagé qui, postérieurement, soit à la décision du conseil de révision, soit à son incorporation, est dans l'une des catégories de dispenses prévues par le présent article, est, sur sa demande et pour le temps qu'il a encore à servir, renvoyé dans ses foyers en disponibilité dès qu'il compte six mois de présence au corps.

Les dispenses énoncées au présent article sont applicables aux enfants légitimes et aux enfants naturels reconnus.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 24 juin. Les cours sont indécis. La crise ministérielle close à Londres, mais la liquidation commencée sur cette place et les marchés allemands se préparent en prévision des complications que peut amener l'état de santé de l'empereur Guillaume.

Les Rentes françaises ont eu des fluctuations nombreuses: le 3 0/0, parti de 81.50, a coté successivement 41, 37, 25, 42 et enfin 81.43; le 4 1/2 0/0 a commencé à 110.10 pour finir à 110.15.

Les actions des institutions de crédit sont en changement.

Le Crédit Foncier est à 1,365, la Banque de Paris et des Pays-Bas à 735, la Banque d'Escompte à 460, et la Société Générale à 465 fr.

Le comptant recherche les obligations du Crédit Foncier avec ou sans lots. Les premières présentent un revenu plus élevé; les autres présentent la chance d'une fortune instantanée. Les Français de 1885 surtout qui n'exigent qu'une mise de 44 fr. pour un lot de 100,000 fr. sont très-nombreux.

La Rente italienne 5 0/0 est fermée à 97.45.

Le Rio-Tinto est sans variations.

L'obligation Est-Algérien se traite couramment à 349 fr.

Le Mostaganem à Tiarret fait 12.50 de prime; la souscription sera close le 27 courant. On ne peut pas souscrire moins de 50 obligations.

Crédit Lyonnais. — Les titres du Crédit Lyonnais continuent à être délaissés par suite des diminutions de recettes dans les affaires de cette institution. Porteur dans son portefeuille de près de trente millions d'actions de la Banque non-seulement le Crédit Lyonnais n'encassera pas les 1,200 mille francs de rente de ces titres, mais encore il est sous le coup de l'appel de fonds de la Foncière Lyonnaise sera fatalement obligé de tarder à faire, puisque, ainsi que cela résulte des rapports de la dernière assemblée générale de la Société, non-seulement on ne doit plus espérer

...dividende, mais que plus de 2/3 de son capital...
...appel de fonds, ou un emprunt hypothécaire,
...dernière mesure qui ne ferait qu'aggraver la situa-
...tion du Crédit Lyonnais.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

ETABLISSEMENT DES SŒURS DE SAINT-ANDRÉ.

Vendredi dernier, 19 juin, les Dames religieuses de Saint-André présentaient à l'examen de fin d'études huit de leurs élèves; six ont obtenu leur diplôme.

Voici les noms des lauréats :

M^{lle} Clémence Coutard, reçue la première sur plus de 100 candidats.
Marie Migot.
Léontine Poisson.
Angèle Bodin.
Marguerite Huberdeau.
Jeanne Ferrand.

Nous félicitons bien sincèrement les maîtresses et les élèves de ce succès.

Assurément M^{lle} la Directrice de l'établissement de Saint-André n'a pas besoin de nos encouragements pour continuer son œuvre de dévouement; l'amour du devoir et le désir ardent de faire du bien à la jeunesse suffisent à inspirer et à alimenter son zèle.

Sa modestie peut refuser les compliments, mais elle ne peut nous empêcher de dire que dans l'institution de Saint-André, les jeunes filles reçoivent le double bienfait d'une éducation profondément chrétienne et d'une solide instruction.

UN RAMOLLOT CIVIL.

Nous lisons dans le *Petit Courrier* d'Angers :

« Un homme à poigne, et qui ne connaît que la consigne, — celle qu'il impose lui-même, — c'est le citoyen Varailhon, maire de Noyant, conseiller général, sorte de Ramollot civil, qui, bien que zélé républicain, paraît se moquer de l'autorité comme de Colin-Tampon.

Les élections approchent : voilà l'instant de se montrer, de faire ses preuves, et de flatter, à quelque prix que ce soit, l'amour-propre de ses électeurs !

L'Etat : connaît pas, lui, scrongneugneu ; l'Etat : s'en f... — La République : ne connaît que ça ! — Maire de Noyant, conseiller général, lui ! — Voulez f... un chemin de fer sur sa commune, couper sa route : ne veut pas, lui, entendez-vous. — P^r être pas une buse, lui, scrongneugneu !

Bref, un tracé du chemin de fer de Saumur à Château-du-Loir a été fait par les ingénieurs de l'Etat, et approuvé expressément par le ministre des travaux publics.

Les opérations préliminaires sont engagées, et, sous la direction d'un chef de section et d'un entrepreneur, une équipe de terrassiers est depuis quelques jours installée à Noyant.

Elle se préparait, mercredi, à couper la route qui traverse de ce bourg à Saumur, au point indiqué par le projet ministériel ; — les premiers coups de pioche étaient à peine donnés, quand soudain, au détour, apparut le citoyen Varailhon, revêtu de tous ses insignes, et escorté d'une brigade de gendarmes.

« M^e demande ce que vous f... ici, vous autres, scrongneugneu : — Couper ma route, veux pas, moi : vous le défends !... » Stupéfaits, les ouvriers n'en continuent pas moins leur besogne.

Sur quoi, le citoyen-maire, s'emportant et rouge de colère :

— Chef de section, avancez à l'ordre. Au nom de la loi, scrongneugneu !...

— De laquelle, monsieur le maire ?...

— Pas d'observations, scrongneugneu, ou vous f... dedans, moi ! Au nom de la loi, moi, Varailhon, maire de Noyant, conseiller général, vous enjoins de cesser vos travaux...

Le chef de section a beau faire ; en vain il explique qu'il se trouve là par ordre supérieur, et qu'il ne comprend pas de quel droit intervient le citoyen-maire. — Varailhon ne veut rien entendre, et fait arrêter aussitôt quatre ou cinq terrassiers :

— Gendarmes, arrêtez ces gens-là !...

Forcé fut aux ouvriers de suspendre leur besogne, et le chef de section dut céder.

De sorte que momentanément les travaux

sont interrompus, en attendant la décision de qui de droit.

Tels sont, du moins, les renseignements qui nous sont fournis, de source que nous croyons autorisée.

» Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire. »

Le *Petit Courrier*, dans son numéro d'hier, annonce ainsi la fin de la comédie :

« Le citoyen-maire Varailhon a, comme de raison, dû rabattre de ses prétentions et céder.

» Les travaux, momentanément interrompus à la suite de son équipée, ont été repris dès le lendemain, et Varailhon, qui se vantait si haut « de donner sur les ongles » aux ingénieurs de l'Etat, n'a fait que se couvrir de ridicule.

» Il a appris, à ses dépens, qu'il n'est pas le seul à faire loi, même chez lui.

» Bref, il a totalement manqué son effet : loin de passer pour un héros, il s'est acquis la réputation d'un Don Quichotte vulgaire, guerroyant à contre-sens, et ne sachant ni ce qu'il dit ni ce qu'il fait. »

ANGERS.

M. le général de division L'Hôte, inspecteur de cavalerie, a passé hier matin, sur le terrain de manœuvres, route d'Avrillé, la revue d'honneur du 42^e cuirassiers.

POITIERS.

Un grand nombre de promeneurs s'étaient rendus avant-hier soir à Blossac pour voir les feux de Saint-Jean, dressés dans le champ de la Madeleine et sur les hauteurs qui entourent Poitiers.

Cette année, les feux paraissaient moins nombreux que d'habitude.

Dans les rues de la ville, il n'y en avait que quelques-uns.

TOURS.

La Saint-Jean. — Jour de grande recette, avant-hier, pour les marchands de fleurs, à l'occasion de la Saint-Jean. Il s'est vendu des quantités innombrables de bouquets et de fleurs en pot. Les hortensias, les pétunias, superbes en ce moment ; les fuchsias, les rosiers, les géraniums ont été surtout en grande faveur. Il est peu de fenêtres où l'on ne voie, aujourd'hui, un de ces pots entouré du traditionnel papier blanc.

Le soir, les promeneurs ont pu admirer quelques feux d'artifice particuliers et même un feu de joie, sur la place du Palais-de-Justice, autour duquel on a dansé joyusement jusqu'à une heure assez avancée.

LOCHES.

La présence du phylloxera vient d'être officiellement constatée par M. Dugé, professeur d'agriculture, dans les vignobles de Loches.

Pendant un orage qui a éclaté lundi dernier, un employé du télégraphe, occupé à poser des fils sur la ligne d'Angoulême à Limoges, près de La Rochefoucauld, a été tué par la foudre.

A propos de l'élection de Saint-Calais, nous lisons dans la *Sarthe* :

« Déjà dans l'arrondissement de Saint-Calais, où jadis les républicains régnaient en souverains maîtres, nous avons reconquis, récemment, le canton de Vibraye.

» Le succès de notre candidat, M. Albert Dugé, à Saint-Calais, a donc une importance considérable au point de vue de l'opinion de cet arrondissement.

» Il n'a pas une importance moindre au point de vue de l'opinion générale dans le département tout entier, après les victoires de M. Gasselino, à Montmirail, de M. de Neufbourg, à La Flèche. Les républicains ont ainsi perdu, depuis le dernier renouvellement, trois sièges dans notre assemblée départementale. »

RENNES.

Le comité conservateur a offert dimanche soir, dans les salons de M. Geze, un punch à M. l'amiral Véron, sénateur d'Ille-et-Vilaine.

Nous n'avons pas besoin de dire quel entrain, quelle cordialité régnaient dans cette réunion. Toutes les mains se serraient, tous les cœurs battaient à l'unisson.

M. Grivart, président du comité départemental, a porté, en quelques paroles charmantes et fines, comme il sait les dire, un toast au nouveau sénateur d'Ille-et-Vilaine.

Nous sommes heureux de pouvoir les reproduire :

« Messieurs,

» Hier nous affirmions ici-même nos espérances, aujourd'hui nous sommes réunis pour célébrer notre succès.

» Ce succès est pour l'Ille-et-Vilaine un événement considérable.

» Il montre que grâce à un réveil du bon sens, l'opinion nous revient et que le jour approche où, en dépit des épurateurs de la magistrature, des dispensateurs de fonds secrets, le département secouera le joug qu'il supporte depuis bientôt huit ans.

» Le brillant résultat du scrutin d'aujourd'hui, nous ne le devons pas, les chiffres le montrent, aux divisions de nos adversaires.

» Il est dû à l'union, à l'entrain des conservateurs, de si bon augure pour les luttes prochaines.

» Mais il est dû encore au choix particulièrement heureux du candidat.

» Le département a lieu d'être fier du nouvel élu, qui lui fera grand honneur.

» M. l'amiral Véron a été pendant 45 ans l'un des plus vaillants serviteurs du pays ; il était le digne collègue de cet héroïque amiral Courbet, dont la France entière porte aujourd'hui le deuil.

» Entré dans la vie civile, M. l'amiral consacre à l'agriculture une partie de ses loisirs et de son activité, et on peut affirmer sans médisance qu'il s'en occupe avec plus d'entente et de jugement que ne l'a jamais fait son compétiteur malheureux.

» Les intérêts maritimes et agricoles, qui sont les intérêts majeurs de notre région, ne pouvaient donc pas avoir un meilleur représentant. Honneur à vous, Messieurs les électeurs, de l'avoir compris.

» Je bois au nouveau sénateur. »

M. l'amiral Véron a répondu en quelques paroles chaleureuses et émues qui ont été couvertes de bravos.

Il a remercié tous ceux qui lui avaient donné leur concours et leur appui. Il a remercié la presse, qui a, pour une grande part, contribué au succès.

Il a fait remarquer très-heureusement que désormais tous les départements de la Bretagne marchaient dans la même voie, dans la voie qui conduit à la victoire.

On s'est séparé en se souhaitant le même succès dans les luttes prochaines.

LE MANS.

Les représentants de la grande famille des Ouled Sidi Cheyk se sont rendus ces jours-ci au Mans, pour saluer le général Thomassin à qui ils doivent l'entente qui a amené la soumission de leur puissante famille et sa rentrée sur le territoire du Sud Oranais.

Cette démarche témoigne des souvenirs que le commandant du 4^e corps a laissés dans la province d'Oran.

PROSPÉRITÉ COMMERCIALE DE LA RÉPUBLIQUE.

Depuis huit ans, de 1875 à 1883, le commerce de la France a été décroissant sans cesse.

L'étranger vend à la France plus de marchandises, en concurrence des nôtres ; il lui en vend pour UN MILLIARD de plus.

La France expédie à l'étranger moins de marchandises ; elle lui en expédie pour CINQ CENTS MILLIONS de moins.

Serait-ce parce qu'il y aurait une crise universelle ? Nullement. Car, pendant que notre commerce décline, celui de nos rivaux progresse.

De 1875 à 1882, les exportations de l'Allemagne ont augmenté de 870 millions ; celles de l'Angleterre de 624 ; celles de l'Italie de 132.

Conclusion : le régime de la République est mauvais ; c'est, en tout, celui des grandes promesses et des grandes déceptions !...
(Journal d'Indre-et-Loire.)

Voici, pour le monde entier, les différents mois pendant lesquels on fait la moisson des blés.

En janvier, la moisson se termine dans la plupart des districts de l'Australie ; elle commence en Nouvelle-Zélande, au Chili et

dans quelques régions de l'Amérique du Sud. En février, la moisson commence en Égypte et aux Indes.

En avril, moisson en Syrie, Chypre, en Perse et en Asie Mineure.

En mai, moisson dans l'Asie centrale, en Chine, au Japon, en Algérie, au Maroc.

En juin, moisson en Californie, Orégon, dans les États du Sud des États-Unis, en Espagne, Portugal, Italie, Hongrie, Turquie, Roumanie, Russie méridionale ; Bulgarie, Midi de la France.

En juillet, la moisson commence dans la plus grande partie de la France, dans le sud de l'Angleterre, dans tous les États de l'Amérique du Nord, en Allemagne, Autriche, Suisse et Pologne.

En août, continuation dans les pays ci-dessus, en Belgique, Hollande et Danemark.

En septembre, moisson en Écosse et dans quelques parties du Nord de l'Angleterre, de la Suède, de la Russie du Nord.

En octobre, moisson du blé et de l'avoine en Écosse, du maïs en Amérique.

En novembre, on commence à moissonner dans l'Afrique du Sud, au Pérou et dans le Nord de l'Australie.

En décembre, commencement de la moisson à la Plata, au Chili et dans l'Australie méridionale.

La maison Moitrier, de Metz, recommande à sa nombreuse clientèle ses excellents *Civets de Lièvre* qu'elle a mis en dépôt à l'ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, à Saumur, où ils sont vendus aux prix réduits de 2 fr. 25 et 4 fr. la boîte. Cet article tout préparé n'a besoin que d'être réchauffé à l'eau bouillante, 20 minutes avant de servir.

Les agents thérapeutiques les plus actifs et d'une valeur incontestable, comme le FER et le QUINQUINA BRAVAIS, font partie de l'hygiène courante et relèvent les tempéraments les plus affaiblis, destinés infailliblement à l'anémie.

On a souvent besoin d'un plus petit que soi, c'est La Fontaine qui nous le dit dans sa fable « le Lion et le Rat ». Le volume qui représente quelques pilules est certainement bien petit et cependant que de personnes, que de familles doivent à certaines pilules la santé et peut-être le bonheur ! En voici encore un exemple : « Uriménil, le 18 janvier 1885. — J'avais mal dans les reins : ayant vu sur plusieurs journaux l'efficacité de vos Pilules Suisses, j'en fis venir une boîte à 1 fr. 50, elles m'ont fait beaucoup de bien, je vais de mieux en mieux. J'en ai fait part à plusieurs de mes connaissances, qui s'en trouvent bien. Je vous autorise à publier ma lettre.

» PIERRE PROSPER, marchand de bestiaux à Uriménil (Vosges). »
A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

CHEMIN DE FER

DE

MOSTAGANEM A TIARET

ÉMISSION DE

64.670 Obligations de 500 fr. 30/0

On souscrit dès à présent à l'Agence des Ventes et Locations L. RENARD, ancien notaire, 16, rue Verte, à Saumur.

En vente chez tous les libraires et dans les kiosques

LA MUSIQUE DES FAMILLES

JOURNAL ILLUSTRÉ PARAISSANT LE JEUDI

Le numéro : 25 centimes.

Tous les jeudis paraît le numéro, donnant huit pages de musique, et huit pages de texte illustré, total seize pages.

Le numéro à 25 centimes renferme pour deux francs de musique, soit plus de cent francs de musique par an. — Abonnements d'un an : Paris, 12 fr. — Départements, 14 fr.

Très-belle prime aux abonnés.

Un numéro est envoyé gratis et franco sur demande au directeur du journal, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris

« obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,
Par suite de saisie-exécution

Le dimanche 28 juin 1885, à une heure après midi,

A Saumur, rue Nationale, au domicile des époux Angignard, épiciers.

Il sera vendu :

Tables, glaces, étagères, chaises, buffet en noyer vernis, fourneau portatif, garde-robe et linge de corps, vaisselle, verrerie, montre en argent ; Comptoir en chêne, balances et bascule avec séries de poids, mesures en bois et en étain, échelle double et autres ustensiles ;

Vin rouge et blanc en fûts, denrées et comestibles, consistant en : chocolat, café, huile d'olive, savon, thé, vermicelle, haricots et autres, et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,
(539) CH. MILLION.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

En totalité ou par parties,

MAISON

Située rue du Port-Cigongne et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien affrui, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M^{me} veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

L'ÉTUDE de M^e VINCENT, huissier à Saumur, est transférée rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 13.

Étude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Par suite de saisie-exécution,

A Saumur, place du Champ-de-Foire

Le samedi 27 juin 1885, à une heure après-midi

DES OBJETS

Ci-après désignés,

- 1° Un cheval bai, hors d'âge ;
- 2° Un cheval gris blanc, hors d'âge ;
- 3° Un tilbury peint en noir ;
- 4° Et les harnais d'un cheval.

Ces objets, saisis sur le sieur Ca-troux fils, marchand de chevaux, demeurant à Doué-la-Fontaine.

On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,

(553) CH. MILLION.

A LOUER

PRÉSENTMENT

Rue de la Petite-Bilange,

APPARTEMENT comprenant : cuisine, salle à manger, deux chambres à coucher et cabinet, cave et remise.

S'adresser, rue de la Petite-Bilange, 24. (554)

A LOUER

ANCIENNE MAISON LAVOYE

Rue Basse-Saint-Pierre.

S'adresser à M. GOULARD, au Champ-de-Foire.

A CÉDER

Pour cause de santé,

UN BON CAFÉ

Situé au centre de la ville de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

L'HOTEL DE FRANCE

Situé à Montreuil-Bellay, rue Nationale, dans le centre de la ville.

Cet hôtel, parfaitement achalandé, comprend : salon, salle à manger, une grande salle, plusieurs chambres à coucher au premier étage, vaste cour et écuries.

Revenu annuel, 1,400 francs.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, soit à M. et M^{me} DURAND, propriétaires de l'hôtel, soit audit M^e HACAULT, notaire.

A VENDRE

Moteur à Gaz

Système BENIER frères.

Force deux chevaux vapeur.

S'adresser à M. MARLIAC, mécanicien, rue de la Chouaterie, Saumur, représentant de la maison Bénier.

A CÉDER

DE SUITE

Pour cause de santé

MAGASIN D'ÉPICERIE

Graines et Poterie.

Bien achalandé, dans un des beaux quartiers de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

La maison P. FOUCHER, à Saumur, demande un apprenti pour la Bonneterie-Mercerie. (514)

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme **Jardinier** ou **garde**, la femme comme **Femme de basse-cour**.

ON DEMANDE des **ouvrières** et des **apprentis**, chez M^{lle} BÉATRIX, rue du Marché-Noir, 23.

UN HOMME jeune, dans la force de l'âge, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

OFFRE Afin de donner plus d'extension à une imprimerie ayant 85 ans d'existence et imprimant 2 journaux politiques, on offre à un typographe marié, muni de références de premier ordre : 1° une association ; 2° la direction relative de l'imprimerie (le cédant se réservant exclusivement la rédaction des journaux). Écrire à M. BERTAGNE, Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

M^{me} veuve CHAUSSARD, ancienne coupeuse des Magasins du Printemps, à Saumur, a l'honneur d'informer les Dames de cette ville, qu'elle vient de s'établir, rue du Marché-Noir, n° 14, maison BODAIRE. Elle peut leur offrir les plus riches tissus, provenant des premières maisons de Paris, à des prix modérés et marqués en chiffres connus.

Pour répondre à la confiance des personnes qui voudront bien l'honorer de leur visite, elle apportera tous ses soins dans la confection des Costumes qui lui seront confiés.

M^{me} CHAUSSARD demande des **ouvrières**.

M. PERRAY

Organiste

Accordeur de PIANOS diplômé, fait toutes les réparations qui se rattachent à cette profession.

S'adresser chez M^{me} GUILLEMET, lampiste, rue de la Tonnelie, 31.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa breuse clientèle qu'il reçoit des cidres de première qualité, supérieurs à tous ceux qu'il a reçus jusqu'à ce jour, qui se conserveront pendant de grandes chaleurs. Livraison par riques et petit fût. — Vins blancs et rouges du pays. — Rue Nationale, 11.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT SAISON DES BAINS BAINS-DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, de la vessie, de la gravelle, du diabète, de la goutte, de l'arthritisme, etc. Tous les jours, du 16 Mai au 15 Septembre, Théâtre et Concerts au Casino. — Muséum, le Parc. — Cabinet de lecture. — Salons pour Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc. Trajet direct en chemin de fer. Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Écrire : Administration de la C^o des Bains de Vichy, 8, Boulevard Montmartre.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive 29^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article traitant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, la jurisprudence rurale des recettes domestiques et d'économie domestique ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 6, rue Cardinale, 2 bis, rue de l'Abbaye, à Paris.

Saumur, imp. P. GODET.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 JUIN 1885.

Valeurs au comptant	Clôture précé ^d	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé ^d	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé ^d	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé ^d	Dernier cours.
3 %	81 45	81 35	Est	785 1/2	787 50	Obligations.			Gaz parisien	535	534 25
3 % amortissable	83 70	83 70	Paris-Lyon-Méditerranée	1250	1245	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	515	515	Est	376 50	377 25
3 % (nouveau)	105 75	105 75	Midi	1190	1185	1865, 4 %	521 50	521	Midi	385 75	385
4 1/2 %	110 05	110 02	Nord	1662 50	1665	1869, 3 %	410	410	Nord	392	391 75
4 1/2 % (nouveau)	110 05	110 02	Orléans	1841 25	1840	1871, 3 %	400 75	399 50	Orléans	386	386 50
Obligations du Trésor	511	512	Ouest	851 25	850	1875, 4 %	513 25	512	Orléans	385 50	384 50
Banque de France	5156	5150	Compagnie parisienne du Gaz	1527 50	1545	1876, 4 %	513	512	Paris-Lyon-Méditerranée	384	384 25
Société Générale	467 50	467 50	Canal de Suez	2177 50	2170	Bons de liquid. Ville de Paris	525 25	524 75	Paris-Bourbonnais	385	384 25
Comptoir d'escompte	986 25	988 75	C. gen. Transatlantique	487 50	490	Obligations communales 1879	450 50	441 25	Canal de Suez	573 50	573
Crédit Lyonnais	533 75	535				Obligat. foncières 1879 3 %	450	450			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1360	1355				Obligat. foncières 1883 3 %	366	367 50			
Crédit mobilier	240	240									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)	
9 — 13 — matin, omnibus-mixte.	
1 — 25 — soir,	
3 — 32 — express.	
7 — 15 — omnibus.	
10 — 36 — (s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 31 — omnibus.	
9 — 37 — express.	
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.	
7 — 44 —	
10 — 24 — omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte
	matin	matin	soir	matin	soir
Saumur.	6 05	7 24	9 02	1 15	3 45
Chacé.	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03
Brézé.	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19
Montreuil.	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37

MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR

	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct
	matin	matin	soir	matin	soir	soir
Montreuil.	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10
Brézé.	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	
Chacé.	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	
Saumur.	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39

SAUMUR - BOURGUEIL

	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte
	matin	matin	soir	soir
Saumur.	3 26	8 21	12 48	4 44
PortBoulet	5 33	9 06	1 25	6 56
Bourgueil.	5 42	9 15	1 34	7 05

BOURGUEIL - SAUMUR

	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte
	matin	soir	matin	soir
Bourgueil.	8 17	12 09	6 10	10 10
PortBoulet	8 26	12 18	6 20	10 20
Saumur.	9 13	1 25	7 15	11 25

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte
	matin	matin	soir	matin	soir
Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50
Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41
Lernay	7 02		2 11		8 51
Brion-s.-Thouet	7 14	8 09	2 10	5 4	8 59
Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte
	matin	matin	soir	matin	soir
Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45
Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57
Lernay	6 07	9 18		4 37	
Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30
Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06

MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.

	Omn.	Omn.	Mixte
	matin	soir	soir
Montreuil	7 2	1 55	8 35
Loudun	8 20	2 51	9 55
Arçay	8 34	3 4	10 14
Mirebeau	9 27	3 54	11 2
Neuville	9 57	4 24	11 27
Poitiers	10 32	4 56	12 1

POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.

	Omn.	Omn.	Omn.
	matin	soir	soir
Poitiers	5 50	12 50	6 14
Neuville	6 28	1 37	7 58
Mirebeau	6 55	2 59	8 25
Arçay	7 50	3 30	9 20
Loudun	8 42	4 31	10 11
Montreuil	9 24	5 13	11 0

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.